

9.4 Personnes handicapées

En 2015, 431 000 travailleurs handicapés sont employés dans les 100 300 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. Cela représente 325 400 **emplois en équivalent temps plein (EQTP)** sur l'année, pour une part dans l'emploi direct (c'est-à-dire hors unités bénéficiaires liées à la sous-traitance, mis à disposition et stagiaires) de 3,4 %, soit + 0,1 point par rapport à 2014. Le nombre de travailleurs handicapés et leur part dans les effectifs ont légèrement augmenté en 2015. Ces nouveaux bénéficiaires ont été recrutés plus souvent en CDD (40 %) qu'en CDI (31 %).

Les prestations liées au handicap et à l'invalidité accélèrent en 2016 (+ 2,7 %, après + 1,7 % en 2015). Elles sont constituées pour plus d'un tiers de l'accueil et de l'hébergement en établissement médico-social, pour près d'un quart de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)**, pour près d'un quart de pensions et rentes d'invalidité, et pour le reste d'autres prestations, dont la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** des moins de 60 ans. En 2016, les dépenses liées aux pensions d'invalidité progressent sous l'effet du recul de l'âge légal de départ en retraite qui tend à prolonger la durée en invalidité. Celles liées à l'allocation aux adultes handicapés et à la prestation de compensation du handicap augmentent également sous l'effet d'une hausse du nombre de bénéficiaires.

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) continuent de diminuer en 2016 (- 2,0 %, après - 1,7 %). Sur moyenne période, l'évolution de ces dépenses se distingue par leur recul, en lien notamment avec la baisse continue du nombre d'accidents du travail. Cette baisse tient principalement à celle de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés, mais également au développement des actions de prévention. En 2016, la diminution des dépenses liées aux AT-MP tient, d'une part, à la très faible revalorisation des rentes AT-MP et, d'autre part, à la baisse des volumes de rentes d'incapacité permanente et des dépenses liées à l'amiante. Les rentes AT-MP représentent plus des trois quarts des prestations versées au titre d'incapacité permanente partielle (IPP) par la Sécurité sociale.

À la rentrée 2015, 350 300 enfants ou adolescents sont **scolarisés**, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. La scolarisation en milieu ordinaire augmente à nouveau (+ 7,3 %). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser (+ 2,2 %). ■

Définitions

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), AEEH, AES, AJPP, APP, emploi en équivalent temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH), population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap, taux d'emploi : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Compte provisoire de la protection sociale : le déficit continuerait de se résorber en 2016 », *Études et Résultats* n° 1040, Drees, novembre 2017.
- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2015 – Le taux d'emploi direct continue d'augmenter », *Dares Résultats* n° 71, Dares, novembre 2017.
- « En 2016, les départements ont attribué 4,2 millions de prestations d'aide sociale », *Études et Résultats* n° 1037, Drees, octobre 2017.
- « Repères et références statistiques 2017 », Depp, août 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2015

en %

	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	45	55	2	21	31	46	8	17	34	41
AT-MP ²	25	75	0	8	25	67	9	19	16	56
Pensionnés d'invalidité	62	38	0	7	24	69	8	20	40	32
Titulaires carte invalidité	43	57	3	27	30	40	6	13	41	40
Allocataires AAH	34	66	3	23	28	46	14	18	33	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	22	78	1	10	25	64	17	24	22	37
Ensemble	44	56	2	18	29	51	9	17	32	42

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Ageliph ; Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en 2015

en %

	2015
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,9
Construction	3,0
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restau.	3,3
Information et communication	2,1
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	3,0
Activ. spéc., scienti. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,8
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc. ¹	4,4
Autres activités ²	3,4
Ensemble des établissements	3,4

1. Sont notamment inclus ici, dans le secteur de l'administration publique (hors fonction publique), les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public, telles que les caisses d'allocations familiales par exemple.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche, et diverses activités de service. Lecture : en 2015, le taux d'emploi en EQTP de travailleurs handicapés dans les établissements du secteur de la construction s'élevait à 3,0 %.

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en équivalent temps plein / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Champ : France hors Mayotte, établissements du secteur privé et établissements publics à caractère industriel et commercial, de 20 salariés ou plus.

Sources : Ageliph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en 2015

en millions d'euros

	2015	15/14 en %
AT-MP^{1 2}	6 939	- 1,7
Remplacement de revenu définitif	6 892	- 1,6
Rentes et pensions AT-MP ¹	6 027	- 1,1
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ³	865	- 4,5
Autres prestations AT-MP ¹	47	- 19,7
Invalidité⁴	37 806	1,7
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 348	0,5
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	8 615	1,9
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 269	0,4
PCH et ACTP ⁵ de moins de 60 ans	1 589	0,4
AJPP, APP, AES, AEEH ⁵	885	- 1,3
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁶	14 543	2,9
ESAT, CRP, CPO ⁷	1 773	0,8
Autres prestations liées à l'invalidité	784	- 0,9

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Les prestations AT-MP s'élevaient à 6 797 M€ en 2016 (- 2,0 % par rapport à 2015). 3. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.

4. Les prestations d'invalidité s'élevaient à 38 829 M€ en 2016 et augmentent de 2,7 % par rapport à 2015. 5. Voir Définitions en annexes. 6. Y c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie. 7. Établissements et services d'aide par le travail, Centre de réadaptation professionnelle, Centre de préorientation.

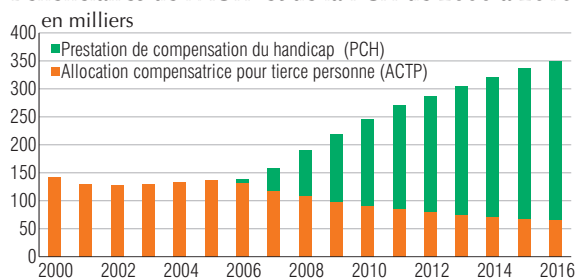
Source : Drees, comptes de la protection sociale.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2016

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	27 186	49 177	76 363
Licences féminines	8 077	16 461	24 538
Licences masculines	19 109	32 716	51 825
Autres titres de participation	8 117	11 279	19 396
Clubs	1 390	1 184	2 574

Source : MEOS.

Bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH de 2000 à 2016



Note : les effectifs correspondent à des droits ouverts aux prestations au 31 décembre. Champ : France hors Mayotte, situation au 31 décembre de chaque année ; bénéficiaires de tous âges vivant à domicile ou en établissement.

Source : Drees, enquêtes Aide sociale.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Établissements hospitaliers	Établissements médicaux et sociaux
Premier degré	111 682	48 361	5 546	61 615
Préélémentaire	31 299	6 914	2 457	21 173
Élémentaire	80 383	41 447	3 089	40 442
Second degré	82 875	36 060	2 299	6 754
Premier cycle	62 596	15 794	1 464	5 347
Second cycle	19 663	4 130	835	1 407
Autre niveau ³	616	16 136	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	295	3 205
Total⁵	194 557	84 421	8 140	71 574

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

5. Dont 8 359 enfants ou adolescents en scolarisation partagée.

Source : Depp.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

Faible, voire négatif au premier semestre 2016, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** augmente progressivement au second semestre pour atteindre + 0,6 % fin 2016. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. *A contrario*, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), ralentit au cours de l'année passant de + 0,9 % en janvier 2016 à + 0,5 % fin 2016.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent légèrement entre 2015 et 2016 (+ 0,2 %), après une stabilité entre 2014 et 2015. Cette faible accélération reflète des mouvements différents selon les produits. Les prix de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés reculent en moyenne moins qu'en 2015. Ceux des produits alimentaires accélèrent un peu. En revanche, le ralentissement des prix des services limite le regain d'inflation.

La baisse en moyenne des prix des produits pétroliers en 2016 cache une remontée progressive des prix au cours de l'année dans le sillage du cours du pétrole (+ 7,5 % sur un an fin 2016). Cette hausse est plus marquée pour les combustibles liquides (+ 14,1 % sur un an fin 2016) que pour les carburants (+ 8,7 % pour le gazole, + 3,6 % pour l'essence, fin 2016), du fait des écarts de

taxation sur ces produits. En revanche, les prix du gaz, qui répercutent avec retard les évolutions du pétrole, se contractent encore (- 2,2 % fin 2016). Les prix de l'électricité poursuivent leur hausse (+ 1,8 %).

En 2016, les prix des produits manufacturés baissent encore (- 0,5 % en moyenne, après - 0,9 % en 2015). Les prix des articles d'habillement et de chaussures se redressent légèrement (+ 0,2 %, après - 0,9 %). Le recul, moins prononcé qu'en 2015, des prix des produits de santé se poursuit. Enfin, les prix des autres produits manufacturés diminuent faiblement (- 0,1 % en moyenne en 2016, après - 0,3 % en 2015).

En 2016, les prix des produits alimentaires (y compris boissons non alcoolisées) augmentent en moyenne de 0,6 %, à peine plus vite qu'en 2015 (+ 0,5 %). Les prix des produits alimentaires hors produits frais rebondissent légèrement (+ 0,1 %, après - 0,2 % l'année précédente), tandis que ceux des produits frais ralentissent.

Les prix des services décélèrent en 2016 (+ 1,0 % en moyenne, après + 1,3 % en 2015), du fait principalement du repli des services de transport (- 1,5 %). Les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2016, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Les hausses des services de santé sont restées contenues. En revanche, les prix des services de communication accélèrent (+ 2,3 % en moyenne, après + 1,8 %). ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une inflation modérée depuis le passage à l'euro », *Insee Focus* n° 87, mai 2017.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2016 », *Informations rapides* n° 9, Insee, janvier 2017.
- « 2016 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse* n° 95, Eurostat, juin 2017.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2016

en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 16/15			
	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	2016	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,2	0,6				
Ensemble (hors tabac)	9 805	0,2	0,6				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 425	0,6	0,7	Transport	1 479	-1,0	1,8
Produits alimentaires	1 301	0,7	0,8	Achats de véhicules	363	-0,1	-0,8
Boissons non alcoolisées	124	-0,6	0,0	Utilisation de véhicules personnels	831	-1,2	3,2
Boissons alcoolisées et tabac	385	0,5	0,3	Services de transport	285	-1,5	0,9
Boissons alcoolisées	190	0,8	0,6	Communications	288	0,7	0,6
Tabac	195	0,1	0,1	Services postaux	16	3,8	3,8
Habillement et chaussures	429	0,2	0,0	Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-9,2	-9,7
Habillement	340	0,5	0,1	Services de téléphonie et de télécopie	229	1,9	2,2
Chaussures y c. réparation	89	-1,0	-0,3	Loisirs et culture	897	1,0	-0,2
Logement, chauffage, éclairage	1 399	-0,1	1,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	148	-2,7	-3,7
Loyers d'habitation	622	0,3	0,3	Autres biens durables (loisirs)	42	10,0	-1,9
Entretien et réparation courante du log.	174	1,1	1,3	Autres articles et équip. de loisirs	244	1,0	-0,3
Outillage pour la maison et le jardin	157	1,0	1,1	Services récréatifs et culturels	305	0,1	0,6
Chauffage, éclairage	446	-1,5	2,2	Presse, livres et papeterie	140	2,3	2,2
Meubles, équip. ménager, entretien maison	537	-0,1	-0,7	Voyages touristiques tout compris	18	10,4	3,5
Meubles, tapis, revêtements de sol	155	0,1	-1,0	Éducation	4	1,3	1,6
Articles de ménage en textile	38	1,0	0,9	Hôtellerie, cafés, restaurants	733	1,7	1,8
Appareils ménagers	89	-1,2	-1,9	Restauration et cafés	570	1,6	1,8
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,6	-0,3	Services d'hébergement	163	2,3	1,8
Outillage pour la maison et le jardin	52	0,3	-0,2	Autres biens et services	1 331	1,0	0,9
Entretien courant de l'habitation	133	-0,5	-0,4	Soins personnels	282	0,0	0,2
Santé	1 093	-1,2	-1,2	Effets personnels (non définis ailleurs)	116	1,5	1,7
Médicaments et produits pharmaceutiques	495	-2,9	-2,4	Protection sociale	482	2,1	0,9
Médecine non hospitalière	598	0,2	-0,2	Assurances	289	1,1	1,3
				Services financiers	38	2,4	2,7
				Autres services	124	0,3	0,3

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

2. Évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Note : base 100 en 2015.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

Hausses	16/15	Baisses	16/15
Combustibles liquides	+ 14,1	Matériel de téléphonie et de télécopie	- 9,7
Légumes frais, hors pommes de terre et autres tubercules	+ 11,7	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	- 6,0
Gazole	+ 8,7	Ordinateurs personnels	- 5,4
Poissons frais	+ 6,5	Supports d'enregistrement	- 5,3
Service de téléphonie mobile	+ 6,2	Jeux et passe-temps	- 5,1
Services d'expédition de courrier	+ 5,2	Pneumatiques	- 4,9
Journaux	+ 5,0	Farines et autres céréales	- 4,4
Poissons et fruits de mer	+ 4,5	Appareils de transformation d'aliments	- 3,9
Centres de vacances, camping, auberges de jeunesse	+ 4,2	Produits pharmaceutiques	- 3,0
Transport aérien intérieur de passagers	+ 3,9	Appareils de cuisson	- 2,9

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

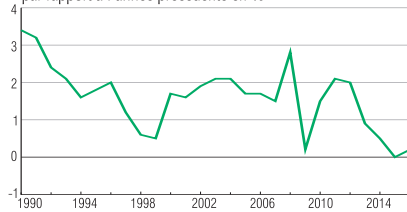
Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1990 à 2016

par rapport à l'année précédente en %



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2016

glissement annuel de déc. à déc. en %

	16/15	16/15	
Allemagne	1,7	Lettonie	2,1
Autriche	1,6	Lituanie	2,0
Belgique	2,2	Luxembourg	1,6
Chypre	0,1	Malte	1,0
Espagne	1,4	Pays-Bas	0,7
Estonie	2,4	Portugal	0,9
Finlande	1,1	Slovaquie	0,2
France	0,8	Slovénie	0,6
Grèce	0,3	Zone euro	1,1
Irlande	-0,2	UE	1,2
Italie	0,5		

Note : évolution de l'indice de décembre 2016 par rapport à l'indice de décembre 2015.

Source : Eurostat (extraction du 8 juin 2017).

Des données de cadrage européennes ou mondiales